RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

SOMMAIRE

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 4

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE 5

1.3 NOMBRE D'ABONNES 6

2 OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT 7

2.1 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS 7

2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES DU SERVICE 7

2.2.1 La Garde-Freinet 7

2.2.2 La Mole 8

2.2.3 Grimaud 8

2.2.4 Le Rayol-Canadel 8

2.2.5 Le Plan de la Tour 9

2.2.6 Ramatuelle 9

2.2.7 Sainte-Maxime 9

2.2.8 Saint-Tropez 10

2.2.9 Cogolin / Gassin 10

2.3 CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION 11

2.3.1 La Garde-Freinet 11

2.3.2 La Mole 11

2.3.3 Grimaud 12

2.3.4 Le Plan de la Tour 13

2.3.5 Ramatuelle 13

2.3.6 Sainte-Maxime 14

2.3.7 Saint-Tropez 14

2.3.8 Cogolin / Gassin 15

2.4 BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION 16

3 VOLUMES MIS EN ŒUVRE 17

3.1 VOLUMES FACTURES 17

3.2 IMPORT / EXPORT D'EFFLUENTS 17

4 TARIFICATION DE L'EAU 18

4.1 FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2024 ET AU 1ER JANVIER 2025 18

4.1.1 La Garde-Freinet 18

4.1.2 La Mole 18

4.1.3 Grimaud 19

4.1.4 Le Rayol-Canadel 19

4.1.5 Le Plan de la Tour 20

4.1.6 Ramatuelle 20

4.1.7 Sainte-Maxime 21

4.1.8 Saint-Tropez 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200038077-20251007-20251007-100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

4.1.9 Cogolin / Gassin 22
4.2 FREQUENCE DE FACTURATION 22
5 ETAT DES FINANCES 23
5.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 23
5.2 SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 24
6 INDICATEURS DE PERFORMANCE 25
6.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 25
6.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX 26
6.3 CONFORMITES 27
7 TRAVAUX 29
8 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 30
8.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE 30
8.2 COOPERATION DECENTRALISEE 30
9 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU 31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez (GST) depuis le 1er janvier 2024, avec les spécificités suivantes :

- En vertu du IV de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le SIVOM du littoral des Maures a été maintenu au moment du transfert de la compétence. Le SIVOM du littoral des Maures exerce la compétence assainissement collectif sur le périmètre des communes de Cavalaire sur Mer et de La Croix-Valmer.
- En vertu de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence assainissement collectif a été déléguée, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024, aux communes de Grimaud, Ramatuelle et Saint-Tropez.

La Communauté de communes comprend les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

Les compétences liées au service sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, sauf sur la commune du Rayol-Canadel sur Mer dont le service ne comprend que la collecte et le transport, les eaux usées étant traitées sur la station d'épuration du Syndicat mixte d'assainissement « commune du Lavandou – Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ».

Il existe une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il existe 10 modes de gestion sur le territoire :

- Une régie sur la commune de La Garde-Freinet ;
- Une régie sur la commune de La Mole ;
- Une régie sur le SIVOM du littoral des Maures ;
- Une concession de service public sur la commune de Grimaud ; ce contrat, conclu avec la SAUR pour une durée de 20 ans, se termine le 30 juin 2038 ;
- Une délégation de service public sur la commune du Rayol-Canadel sur Mer ; ce contrat, conclu avec la SAUR pour une durée initiale de 10 ans, a été prolongé d'un an et se termine le 31 décembre 2024 ;
- Une délégation de service public sur la commune du Plan de la Tour ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31 mars 2025 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Ramatuelle ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 10 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Sainte-Maxime ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Saint-Tropez ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée initiale de 10 ans, a été prolongé d'un an et se termine le 31 janvier 2025 ;
- Une délégation de service public, sur les communes de Cogolin et de Gassin ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 10 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;

Dans la suite de ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, la plupart des indicateurs sont donnés en distinguant ces 10 modes de gestions.

Le périmètre du SIVOM du littoral des Maures n'est pas traité dans ce rapport annuel, car le syndicat a été maintenu au moment du transfert de la compétence. En application de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, une délégation de compétence par la Communauté de communes au SIVOM du littoral des Maures est mise en place à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 13 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'assainissement dessert 41 649 abonnés.

La répartition des abonnés par mode de gestion est la suivante :

Nombre d'abonnés	2023	2024	Evolution
La Garde-Freinet	1 075	994	-7,5%
La Mole	625	580	-7,2%
Grimaud	5 599	5 564	- 0,6 %
Le Rayol-Canadel	1 217	1 209	- 0,7 %
Le Plan de la Tour	1 677	1 686	+0,5 %
Ramatuelle	2 014	2 028	+0,7 %
Sainte-Maxime	12 897	12 945	+0,4 %
Saint-Tropez	6 350	6 368	+1,6 %
Cogolin / Gassin	10 195	10 272	+0,8 %
TOTAL	41 649	41 646	-

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 118,3 abonnés/km.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2 OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

2.1 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

Les autorisations de déversement d'effluents industriels sur le service sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Service	Etablissement industriel	Date de la convention
Grimaud	Cave coopérative de Grimaud Blanchisserie Bergon	17/08/2017 22/08/2017
Ramatuelle	Les celliers des vignerons de Ramatuelle	2009
Saint-Tropez	Cave coopérative les vignobles de Saint-Tropez	2019
Cogolin / Gassin	Château Saint-Maur Maîtres vignerons de la presqu'ile de Saint-Tropez La tarte tropézienne DCNS Château Minuty	25/02/2014 01/10/2017 02/12/2010 20/12/2009 20/02/2018

2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES DU SERVICE

2.2.1 La Garde-Freinet

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration des Vergers - capacité : 2 500 équivalents habitants (EH)
  - Ministation du hameau de la Mourre - capacité : 150 EH
  - Ministation des Plaines - capacité : 40 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 2
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : NC[1]
- Linéaire du réseau : 7 km
- Dont linéaire du réseau gravitaire : NC
- Nombre de branchements : NC
- Nombre de regards : 33

- Autres ouvrages : -

[1] Non connu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.2.2 La Mole

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration du village - capacité : 1 900 EH
  - Ministation des Cabris – capacité : 60 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement :	0
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage :	NC
- Linéaire du réseau :	4
- Dont linéaire du réseau gravitaire :	NC
- Nombre de branchements :	NC
- Nombre de regards :	NC
- Autres ouvrages :	-

2.2.3 Grimaud

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration de Grimaud - capacité : 55 100 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement :	46
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage :	4
- Linéaire du réseau :	57
- Dont linéaire du réseau gravitaire :	40 298 ml
- Nombre de branchements :	5 564
- Nombre de regards :	1 276
- Autres ouvrages :	-

2.2.4 Le Rayol-Canadel

- Nombre de poste de refoulement / relèvement :	6
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage :	4
- Linéaire du réseau :	22
- Dont linéaire du réseau gravitaire :	21
- Nombre de branchements :	1 209
- Nombre de regards :	569

- Autres ouvrages :
  - Emissaire du PR Bailly Suffren
  - Emissaire du PR débarquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.2.5 Le Plan de la Tour

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration des Prés d'Icard – capacité : 4 417 EH
  - Ministation des Gastons et des Vayacs – capacité : 95 EH
  - Ministation du hameau de Prat Bourdin – capacité 80 EH
  - Ministation du hameau du Revest – capacité : 80 EH
  - Ministation du hameau du Plan – capacité : 80 EH
  - Ministation des Pierrons – capacité : 70 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 7
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 3
- Linéaire du réseau : 16
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 15
- Nombre de branchements : 1057
- Nombre de regards : 498

- Autres ouvrages : -

2.2.6 Ramatuelle

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration de Bonne terrasse - capacité 28 000 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 19
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 32 km
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 28 km
- Nombre de branchements : 836
- Nombre de regards : 804

- Autres ouvrages :
  - Débitmètre quartier des Marres
  - Local Energie Pampelonne

2.2.7 Sainte-Maxime

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration de la Nartelle – capacité : 60 000 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 19
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200039077-20251007-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

- Linéaire du réseau : 90
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 76
- Nombre de branchements : 5139
- Nombre de regards : 2348

- Autres ouvrages :
  - Traitement tertiaire et réseau de distribution d'eau d'irrigation
  - Bassin d'orage de la Nartelle
  - Bassin d'orage Val Orea
  - Emissaire de la Nartelle
  - Emissaire du Port

2.2.8 Saint-Tropez

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration de la Citadelle – capacité : 40 000 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 29
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 3
- Linéaire du réseau : 48
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 41
- Nombre de branchements : 3 304
- Nombre de regards : 1 359

- Autres ouvrages :
  - Emissaire de la Citadelle
  - Emissaire du Portalet

2.2.9 Cogolin / Gassin

- Installation de traitement :
  - Station d'épuration de Font-Mourier – capacité : 45 000 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 28
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 9
- Linéaire du réseau : 76
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 59
- Nombre de branchements : 5 011
- Nombre de regards : 1 794

- Autres ouvrages : -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.3 CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION

2.3.1 La Garde-Freinet

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES			CODE SANDRE :	060983046001
Nom :	LA AGRDE FREINET			
Lieu d'implantation :	***LA GARDE FREINET***			
Date de mise en eau :	**2007**			
Maître d'ouvrage :	**COMMUNE DE LA GARDE FREINET**			
Capacité nominale :	Organique **KG/JOUR DE DBO5**	Hydraulique **M³/JOUR**	Q pointe **M³/HEURE**	Equivalent **HABITANTS**
Temps sec	**150**	**375**	**15.6**	**2 500**
Temps pluie		**452**	**38.2**	
Débit de référence :	**462 M3/J**			
Charge entrante : (année ***2024***)	**EN KG/J DBO5**	**35.49**	**EN EH :**	**592**
File EAU :	**TYPE DE TRAITEMENT :**	***FILTRE PLANTES DE ROSEAUX***		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	***FILTRE PLANTES DE ROSEAUX***		
File BOUE :	**TYPE DE TRAITEMENT :**	***STOCKAGE 1ER ETAGE***		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	***STOCKAGE 1ER ETAGE***		

2.3.2 La Mole

Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre :**	**060983079002**
Nom :	**STEP la Môle (T5351)**			
Lieu d'implantation :	LA MOLE / 83079		83310 LA MOLE	
Date de mise en eau :	2006 et Oct-2014 et Juin-2018			
Maître d'ouvrage :	Communauté de Commune du Golfe de Saint -Tropez			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
	114	285	40	1 900
Débit de référence (m3/j) :	<=270			
File EAU :	Filières de traitement :	Filtres plantés de roseaux		
File BOUE :	Filières de traitement :	Stockage		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.3.3 Grimaud

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000183068
Commune	GRIMAUD			
Taille de l'agglomération	Semaine 35 : 2 574kg DBO5 soit 42 899 EH (CBPO)			
Système de collecte			**Code Sandre**	060883068003
Nom	GRIMAUD			
Type(s) de réseau	Pseudo-Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060983068004
Nom	GRIMAUD - STEP - 55100 EH			
Lieu d'implantation	GRIMAUD			
Date de mise en œuvre	2021			
Maître d'ouvrage	GRIM'EAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	3 305	11 627	810	55 100
Temps pluie		11 627	1350	
Débit de référence	11 627 m³/j (AP du 26.04.2018)			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)			3 948.8 kg/jour	65 780 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées	
	Filière de traitement		Bassin biologique et bassin membranaire	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation par centrifugation	
	Filières de traitement		Compostage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau Saint Pierre – La Giscle			
Masse d'eau	FRDR100b – La Giscle de la confluence avec la Môle à la mer			
Type	Rejet superficiel			

CPBO = La taille de l'agglomération correspond à la charge brute de pollution organique contenue dans les eaux usées produites par les populations et activités économiques rassemblées dans l'agglomération d'assainissement, c'est-à-dire par l'ensemble des zones d'assainissement collectif comprises dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement défini précédemment. Ils sont exprimés en Equivalent-Habitant ou en kg par jour de DBO5 avec 1 EH = 60 g/jour de DBO5. Elle correspond à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année à l'exception des situations inhabituelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.3.4 Le Plan de la Tour

Station de traitement des eaux usées				Code Sandre :	060983094001
Nom :	**STEP Plan de la Tour**				
Lieu d'implantation :	LE PLAN-DE-LA-TOUR / 83094			Les Prés d'Icard - 83120 PLAN DE LA TOUR	
Date de mise en eau :	1974 - 2000				
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Golfe de Saint -Tropez				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants	
	265	800	60	4 417	
Débit de référence (m3/j) :	<=1067				
Charge entrante maxi: Année : 2024	En kg/j DBO5 :	299	En EH :	4 988	
File EAU :	Filières de traitement :	Prétraitements - Boues activées - Aération prolongée			
File BOUE :	Filières de traitement :	Déshydratation mécanique			

2.3.5 Ramatuelle

Station de traitement des eaux usées				Code Sandre :	060983101002
Nom :	**STEP Ramatuelle**				
Lieu d'implantation :	RAMATUELLE / 83101			Quartier de Bonne Terrasse - 83350 RAMATUELLE	
Date de mise en eau :	Juin 2013 pour la tranche 1 (traitement biologique) et juin 2014 pour la tranche 2 (prétraitements, déshydratation, désodorisation)				
Maître d'ouvrage :	Commune de Ramatuelle				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants	
	1 680	5 000	400	28 000	
Débit de référence (m3/j) :	<=2400				
Charge entrante maxi: Année : 2024	En kg/j DBO5 :	1 499	En EH :	24 981	
File EAU :	Filières de traitement :	Prétraitements - MBBR - Flottation			
File BOUE :	Filières de traitement :	Déshydratation mécanique			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.3.6 Sainte-Maxime

Station de traitement des eaux usées				Code Sandre :	060983115001
Nom :	**STEP Ste Maxime-La Nartelle**				
Lieu d'implantation :	SAINTE MAXIME / 83115			Avenue de Casbianca - 83120 SAINTE MAXIME	
Date de mise en eau :	mai-04				
Maître d'ouvrage :	Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants	
	3 600	12 000	805	60 000	
Débit de référence (m3/j) :	<=7006				
Charge entrante maxi: Année : 2024	En kg/j DBO5 :	2 412	En EH :	40 205	
File EAU :	Filières de traitement :	prétraitement - décantation primaire - physico-chimique - filtre biologique - procédé de désinfection			
File BOUE :	Filières de traitement :	épaississement - stabilisation - déshydratation mécanique			

2.3.7 Saint-Tropez

Station de traitement des eaux usées				Code Sandre :	060983119001
Nom :	**STEP St Tropez-La Citadelle**				
Lieu d'implantation :	*SAINT TROPEZ / 83119*			Route des Graniers - 83990 SAINT TROPEZ	
Date de mise en eau :	01/11/2009				
Maître d'ouvrage :	Commune de Saint-Tropez - Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants	
	2 400	7 000 Temps sec 28 000 Temps de pluie	1 200	40 000	
Débit de référence (m3/j) :	<=6538				
Charge entrante maxi: Année : 2024	En kg/j DBO5 :	2 151	En EH :	35 845	
File EAU :	Filières de traitement :	prétraitements - décantation primaire - physico-chimique - filtre biologique			
File BOUE :	Filières de traitement :	épaississement - déshydratation mécanique			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.3.8 Cogolin / Gassin

Station de traitement des eaux usées				Code Sandre :	060983042003
Nom :	**STEP Cogolin-Font Mourier**				
Lieu d'implantation :	COGOLIN / 83042			1708 route de la Foux - 83310 COGOLIN	
Date de mise en eau :	Juillet 2011 / Juin 2023				
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants	
	2 700	9 000	750	45 000	
Débit de référence (m3/j) :	<=6139				
Charge entrante maxi: Année : 2024	En kg/j DBO5 :	2 643	En EH :	44 050	
File EAU :	Filières de traitement :	Prétraitement - Boues activées - Aération prolongée - Arocédé de déphosphatation biologique et physico-chimique - Clarification - Filtres tertiaires			
File BOUE :	Filières de traitement :	Déshydratation mécanique			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

2.4 BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Station d'épuration	Boues produites (tMS)		Boues évacuées (tMS)	
	2023	2024	2023	2024
La Garde-Freinet				
- Vergers	0	0	0	0
- Hameau de la Mourre	NC	NC	NC	NC
- Plaines	0	0	0	0
La Mole				
- Village	0	0	0	0
- Cabris	0	0	0	0
STEP Grimaud	250,04	278,82	236,72	274,44
Plan de la Tour				
- Près d'Icard	32,2	38,5	32,2	38,5
- Gastons / Vayacs	0	0	0	0
- Prat Bourdin	0	0	0	0
- Revest	0	0	0	0
- Plan	0	0	0	0
- Pierrons	0	0	0	0
Ramatuelle				
- STEP de Bonne terrasse	107,30	135,40	107,30	135,40
Sainte-Maxime				
- STEP de la Nartelle	*	546,20	539,5	546,20
Saint-Tropez				
- STEP de la Citadelle	280	337,1	280	337,1
Cogolin / Gassin				
- STEP de Font-Mourier	323,8	393,20	323,8	393,20

**Le process actuel d'épaississement des boues de la STEP de Sainte-Maxime ne permet pas de mesurer cette valeur*

NC : Non Connu

Pour le Plan de la Tour : Il n'y a pas de boues produites pour les 4 installations d'assainissement semi-collectives.

- Pour Les Gastons, il s'agit de lits plantés de roseaux qui sont coupés une fois par an

- Pour Le Plan, Les Pierrons, et Le Revest le traitement se fait par filtration sur copeaux de coco

- Pour Prat Bourdin, c'est une "simple" zone d'épandage avec drains

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

3 VOLUMES MIS EN ŒUVRE

3.1 VOLUMES FACTURES

Volumes facturés (en m^3)	2023	2024	Evolution
La Garde-Freinet	NC	79 357	-
La Mole	71 906	75 418	4,9 %
Grimaud	1 228 666	1 268 680	3,3%
Le Rayol-Canadel	198 885	195 244	-1,8%
Le Plan de la Tour	193 529	190 924	-1,3%
Ramatuelle	1 257 044	1 180 679	-6,1%
Sainte-Maxime	2 356 528	2 253 587	-4,4%
Saint-Tropez	2 409 936	2 248 168	-6,7%
Cogolin / Gassin	1 602 238	1 614 576	0,8%
TOTAL	9 232 003	9 106 633	-1,36%

NC : Non Connu

3.2 IMPORT / EXPORT D'EFFLUENTS

Volumes importés / exportés en m^3	2023	2024	Evolution
Le Rayol-Canadel			
Export vers syndicat Lavandou GST	198 885	195 244	-1,8%
Ramatuelle			
Export vers Saint-Tropez[2]	18 019	25 724	+42,8%
Saint-Tropez			
Import depuis Ramatuelle	18 019	25 724	+42,8%

[2] Quartier des Marres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

4 TARIFICATION DE L'EAU

4.1 FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2025

4.1.1 La Garde-Freinet

LA GARDE FREINET	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,0000	120	0,00 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,0000	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	54,54	1	54,54 €
Consommation tranche 1	€/m³	1,2300	120	147,60 €
Consommation tranche 2	€/m³	1,2300	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		20,32 €
TOTAL				223,54 €

4.1.2 La Mole

LA MOLE	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,0000	120	0,00 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,0000	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	50,4	1	50,40 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,4500	120	54,00 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,4500	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		10,55 €
TOTAL				116,03 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

4.1.3 Grimaud

GRIMAUD	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	281,37	1	281,37 €
Consommation tranche 1	€/m³	1,0635	120	127,62 €
Consommation tranche 2	€/m³	1,0635	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	34	1	34,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,0855	120	10,26 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,0855	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		45,43 €
TOTAL				499,76 €

4.1.4 Le Rayol-Canadel

RAYOL CANADEL SUR MER	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	69,78	1	69,78 €
Consommation tranche 1	€/m³	1,3316	120	159,79 €
Consommation tranche 2	€/m³	1,3316	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1 - collecte	€/m³	0,2300	120	27,60 €
Consommation tranche 2 - collecte	€/m³	0,2300	0	0,00 €
Consommation tranche 1 - trait.	€/m³	0,6000	120	72,00 €
Consommation tranche 2 - trait.	€/m³	0,6000	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		33,03 €
TOTAL				363,28 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

4.1.5 Le Plan de la Tour

LE PLAN DE LA TOUR	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	102,9536	1	102,95 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,8580	120	102,96 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,8580	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,3918	120	47,02 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,3918	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		25,40 €
TOTAL				279,41 €

4.1.6 Ramatuelle

RAMATUELLE	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	51,6048	1	51,60 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,5882	120	70,58 €
Consommation tranche 2	€/m³	1,1764	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,3000	120	36,00 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,5000	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		15,93 €
TOTAL				175,20 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

4.1.7 Sainte-Maxime

SAINTE MAXIME	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	1,0759	120	129,11 €
Consommation tranche 2	€/m³	1,0759	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,1980	120	23,76 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,1980	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		15,39 €
TOTAL				169,34 €

4.1.8 Saint-Tropez

SAINT-TROPEZ	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	38,544	1	38,54 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,7900	120	94,80 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,7900	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	0	1	0,00 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,7312	120	87,74 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,7312	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		22,22 €
TOTAL				244,38 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

4.1.9 Cogolin / Gassin

COGOLIN / GASSIN	Unité	Prix unitaire	Quantité	Facture 120 m³
Part délégataire				
Abonnement annuel	€/an	54,2844	1	54,28 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,8747	120	104,96 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,8747	0	0,00 €
Part collectivité				
Abonnement annuel	€/an	33,66	1	33,66 €
Consommation tranche 1	€/m³	0,2244	120	26,93 €
Consommation tranche 2	€/m³	0,2244	0	0,00 €
Organismes publics et TVA				
Redevance de performance	€/m³	0,009	120	1,08 €
TVA	%	10,0%		22,09 €
TOTAL				243,01 €

4.2 FREQUENCE DE FACTURATION

La facturation est effectuée à une fréquence trimestrielle, sauf sur les communes de La Garde-Freinet et de Sainte Maxime où elle est biannuelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

5 ETAT DES FINANCES

5.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2023	2024
Montant HT des investissements	9 094 387 €	2 248 127 €
Montant des subventions	1 996 558 €	60 435 €
Durée d'extinction de la dette	NC	2,7 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

5.2 SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 043 122,37	7 463 834,23	21 506 956,60
	Recettes réalisées (1)	B	8 612 306,03	7 973 269,81	16 585 575,84
	Restes à réaliser	C	25 506,00	0,00	25 506,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 092 355,39	8 396 608,43	22 488 963,82
	Dépenses réalisées (1)	E	4 901 963,58	4 789 015,58	9 690 979,16
	Restes à réaliser	F	489 357,94	0,00	489 357,94
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 710 342,45	3 184 254,23	6 894 596,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	49 233,02	932 774,20	982 007,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 759 575,47	4 117 028,43	7 876 603,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-463 851,94	0,00	-463 851,94
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 295 723,53	4 117 028,43	7 412 751,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

6 INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte	2024
La Garde-Freinet	NC
La Mole	NC
Grimaud	NC
Le Rayol-Canadel	NC
Le Plan de la Tour	NC
Ramatuelle	NC
Sainte-Maxime	NC
Saint-Tropez	NC
Cogolin / Gassin	NC

NC : Non Connu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

6.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	Barème	La Garde-Freinet	La Mole	Grimaud	Le Rayol-Canadel	Le Plan de la Tour	Ramatuelle	Sainte-Maxime	Saint-Tropez	Cogolin / Gassin
PARTIE A - PLAN DES RESEAUX	**15**	**15**	**0**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**
Existence d'un plan des réseaux	10	10	0	10	10	10	10	10	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	0	5	5	5	5	5	5	5
PARTIE B - INVENTAIRE DES RESEAUX	**30**	**0**	**0**	**30**	**30**	**25**	**30**	**15**	**26**	**43**
Existence d'un inventaire des réseaux	oui/non	Non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	%	< 50%	0%	98%	99%	100%	100%	100%	100%	100%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée	oui/non	Non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Informations structurelles pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0	0	15	15	15	15	15	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0	0	15	11	10	15	10	11	13
PARTIE C - AUTRES ELEMENTS	**75**	**0**	**0**	**40**	**40**	**40**	**61**	**40**	**74**	**40**
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	-	-	0	0	0	11	0	14	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	-	-	10	10	10	10	10	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	-	-	10	10	10	10	10	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	-	-	0	0	0	10	0	10	0
Localisation des autres interventions	10	-	-	10	10	10	10	10	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	-	-	10	10	10	10	10	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	-	-	0	0	0	0	10	10	10
TOTAL	**120**	**15**	**0**	**85**	**85**	**80**	**106**	**90**	**115**	**83**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

6.3 CONFORMITES

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents, pour les réseaux collectant une charge supérieure à 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

L'indicateur de conformité des équipements des stations d'épuration de plus de 2 000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

L'indicateur de conformité des ouvrages d'épuration de plus de 2 000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

	2023	2024
La Garde-Freinet		
Conformité de la collecte des effluents	100	NC
Conformité des équipements (STEP)	100	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	100	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	NC	100%
La Mole		
Conformité de la collecte des effluents	Non concerné	Non concerné
Conformité des équipements (STEP)	Non concerné	Non concerné
Conformité des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Non concerné	Non concerné
Grimaud		
Conformité de la collecte des effluents	100%	NC
Conformité des équipements (STEP)	100%	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Le Rayol-Canadel		
Conformité de la collecte des effluents	Non concerné	Non concerné
Conformité des équipements (STEP)	Non concerné	Non concerné
Conformité des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Non concerné	Non concerné
Le Plan de la Tour		
Conformité de la collecte des effluents	En voie de conformité	NC
Conformité des équipements (STEP)	100%	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	92 %	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Ramatuelle		
Conformité de la collecte des effluents	0	NC
Conformité des équipements (STEP)	100%	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

	2023	2024
Sainte-Maxime		
Conformité de la collecte des effluents	100%	NC
Conformité des équipements (STEP)	100%	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	99%	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Saint-Tropez		
Conformité de la collecte des effluents	100%	NC
Conformité des équipements (STEP)	0%	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	85%	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Cogolin / Gassin		
Conformité de la collecte des effluents	0	NC
Conformité des équipements (STEP)	100%	NC
Conformité des ouvrages d'épuration	69%	NC
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%

NC : non communiqué

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

7 TRAVAUX

Les travaux ci-dessous ont été réalisés en 2024 :

- La création de 2 branchements rue du Moulin à La Garde-Freinet ;
- La création d'un branchement allée des Genets à La Mole ;
- Le remplacement de la clôture de la station d'épuration du village à La Mole ;
- La pose de 2 postes et du réseau de refoulement pour le raccordement de 2 établissements de plage à Grimaud ;
- Le renouvellement sur 20 ml du refoulement du poste Bailli de Suffren au Rayol-Canadel ;
- La mise en place d'un dispositif de comptage des surverse des postes de refoulement du débarquement et de Bailli de Suffren sur la commune du Rayol-Canadel ;
- La dépose de l'ancien émissaire de la surverse du poste de refoulement Bailli de Suffren a Rayol-Candel ;
- La réhabilitation de 31 regards d'eaux usées sur la commune du Plan de la Tour ;
- La réhabilitation d'une vingtaine de regards d'eaux usées boulevard Patch à Ramatuelle ;
- La réhabilitation du réseau d'eaux usées sur 210 mètres avenue Georges Clémenceau à Ramatuelle ;
- La mise à niveau d'un tampon sur la RD74 à Sainte-Maxime ;
- Le renouvellement du réseau d'eau usées rue de la plage à Sainte-Maxime ;
- Le renouvellement du réseau de refoulement du poste Le Prince boulevard Jean-Moulin à Sainte-Maxime ;
- L'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la station d'épuration de la Nartelle à Sainte-Maxime ;
- La réhabilitation d'un regard d'eaux usées rue Clémenceau à Saint-Tropez ;
- Le renouvellement du réseau d'eaux usées impasse Notre dame, avenue Pelletier, chemin de la Moutte, chemin de l'Estagnet, plage des Salins et rue Allard à Saint-Tropez ;
- La réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées avenue Leclerc et avenue Roussel à Saint-Tropez ;
- La reprise du scellement de 12 regards sur le RD98a et chemin de Sablas à Gassin ;
- La remise à niveau et le remplacement de 13 tampons route du Bourrian, route des Moulins de Paillas et chemin du Rogon de la Valette à Gassin ;
- La mise en place de 2 tabourets siphoïde rue du général de Gaulle et avenue Pisan, et le renouvellement d'un branchement rue Henri Martin à Cogolin ;
- Le renouvellement de 4 regards chemin du Canadel à Cogolin ;
- L'extension sur 72 mètres du réseau d'eaux usées chemin de Radasse et sur 40 mètres avenue Saint-Maur à Cogolin ;
- Le renouvellement du réseaux d'eaux usées sur 35 mètres rue Marceau à Cogolin ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

8 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

8.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE

L'année 2024, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.2 COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action de coopération décentralisée n'a été menée en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

9 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.*

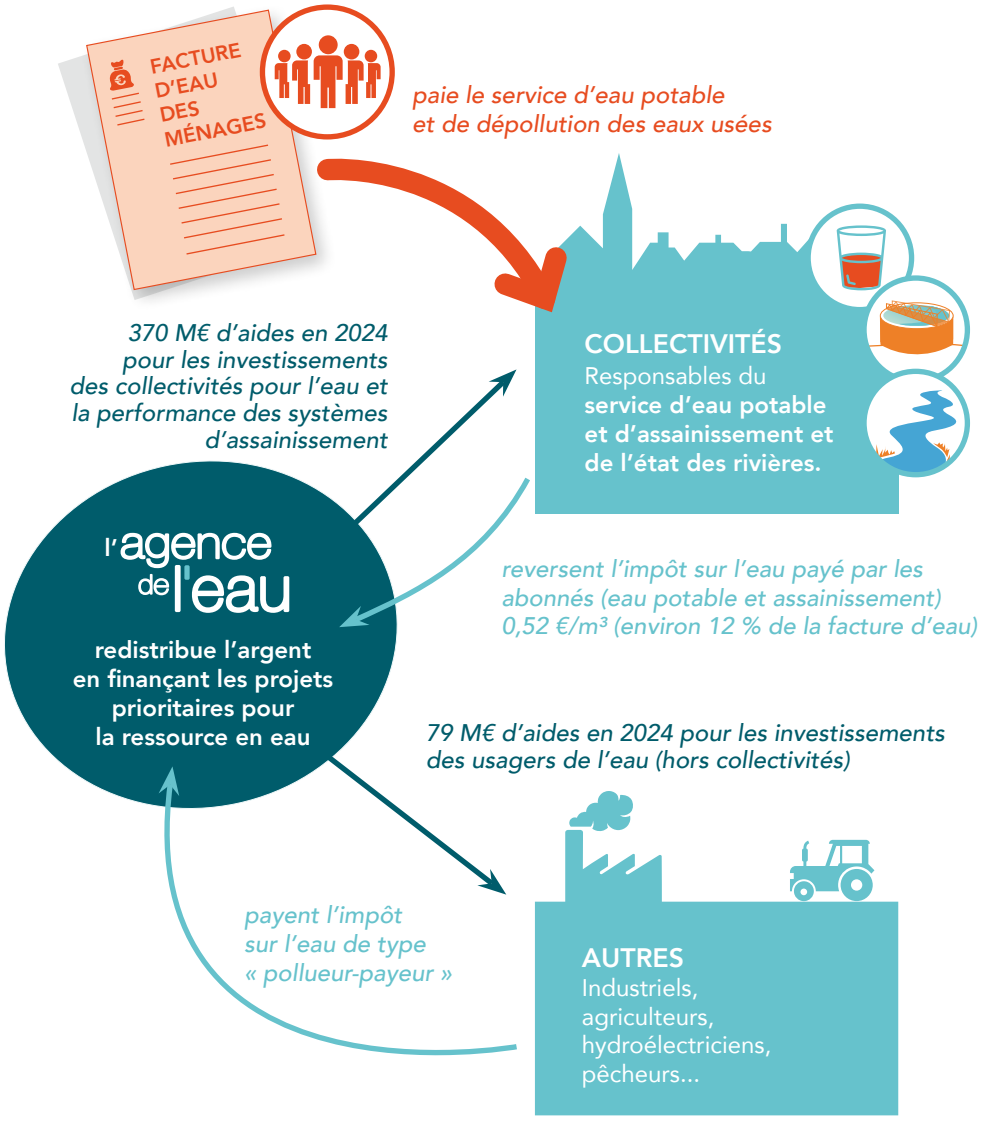

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable

159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

▶ Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable

15 millions €

▶ Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales

161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles

19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. **36,2 millions € consacrés à la profession agricole** pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité

87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale

5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

** incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).*

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2025 : 569,6 M€

Les redevances 2025 correspondent à l'année d'activité 2024

12,7 % (72,6 M€) payés par les collectivités **via la redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

70,8 % (403 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **via la redevance de pollution domestique et la redevance sur la consommation d'eau potable (acomptes).**

9,2 % (52,6 M€) payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

2,5 % (14,1 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,9 % (5,3 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

3,9 % (22 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2025 : 500,8 M€

18,6 % (93,2 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

34 % (170,5 M€) aux services publics **pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales**.

4 % (19,8 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

32 % (160,3 M€) **pour la gestion et la protection de la ressource en eau :** économies d'eau de tous les usages, partage de l'eau, protection des captages.

1,2 % (6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

3,5 % (17,5 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles**.

6,7 % (33,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

- **Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200039877-20251002-20251002224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

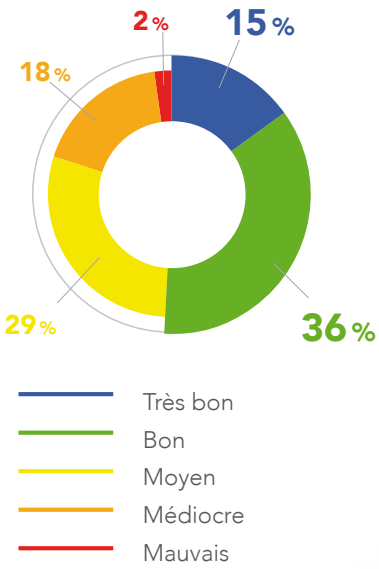

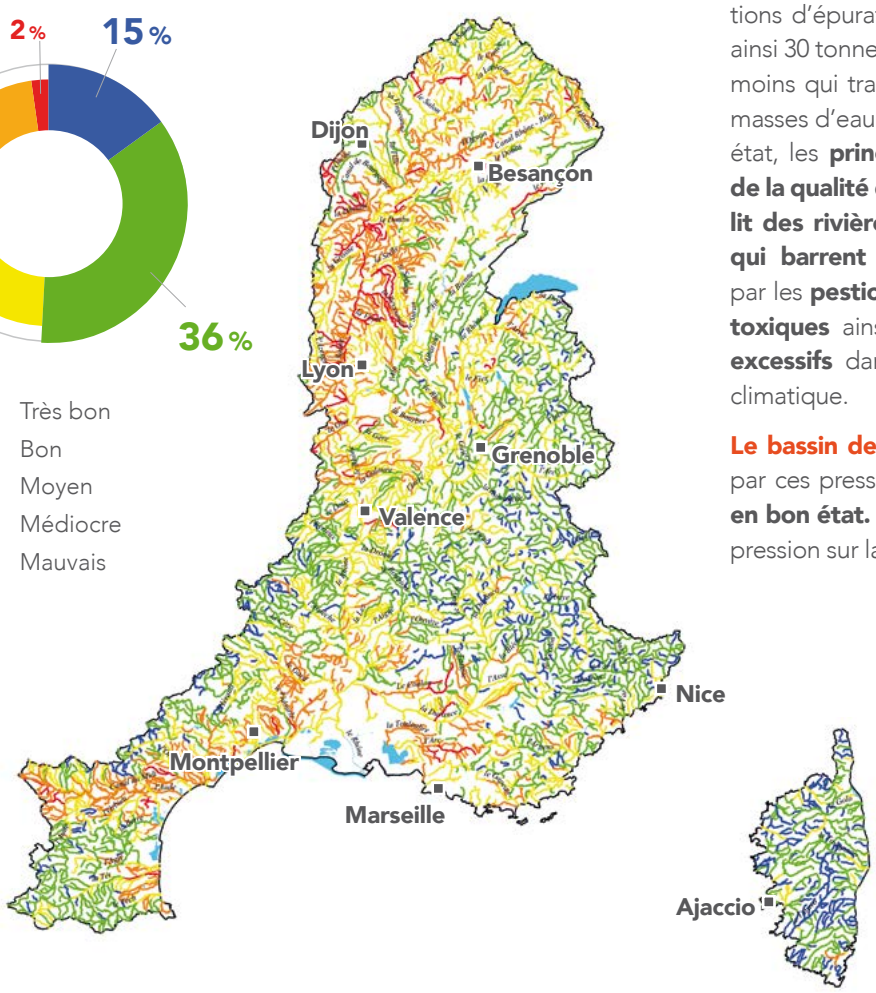

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20251002-2025100224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse